

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES RÉSIDUS URBAINS

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le premier avril à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le vingt-cinq mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GRIS, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 1 AVRIL 2019

Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

**Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT**

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

**Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Hugues RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE**

Absents excusés

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

**Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT**

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

**Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARME, DELEGUE TITULAIRE
Patrick DAUGE, DELEGUE TITULAIRE
Philippe GESLAN, DELEGUE TITULAIRE
Blandine THOLANCE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Fabienne DEVEZE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Fatiha EL MASAOUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Khadija GAMRAOUI-AMAR, DELEGUEE SUPPLEANTE
Maryse DI BERNARDO, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Pierre-Claude DESSAIGNES, DELEGUE SUPPLEANT**

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du Secrétariat Général

AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

<i>Communauté Urbaine</i>	:	1 (10 communes)
<i>Communauté d'Agglomération</i>	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	17
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	18

RÉUNION DU 1^{er} AVRIL 2019

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19 heures.

Madame Franziska JADIN, représentant la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Budget primitif 2019
- Reprise anticipée des résultats 2018
- Ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation 2020-2025 relative au risque santé
- Questions diverses

Le Président informe que le bureau réuni le 21 mars 2019 a validé la renégociation de l'emprunt historique Caisse d'Épargne, dont le taux s'élevait à 5,10 %. L'emprunt a été renégocié sur une durée de 10 ans et les gains annuels estimés s'élèvent entre 170 000 et 200 000 euros. Il indique que la décision ayant été prise, le coût a été intégré dans les éléments financiers du budget primitif 2019.

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Président cède la parole à Monsieur VENUS pour la présentation du rapport.

Monsieur VENUS indique qu'en recettes d'incinération, le tarif appliqué aux adhérents est en diminution d'environ 12 % et s'élève à 103 euros HT la tonne, contre de 116,50 euros HT la tonne l'année précédente. Il précise que cette baisse est due au fait que le SIDRU est désormais sorti de ses difficultés, et à la réussite des négociations autour de la Délégation de Service Public (DSP).

Il ajoute que le tarif appliqué au SIVaTRU sera de l'ordre de 95,23 euros HT la tonne et que cette différence s'explique par la prise en charge des anciennes dettes du SIDRU par les communes adhérentes au syndicat. Il précise que le tarif du SIVaTRU est en revanche préservé du passif du SIDRU.

Il informe que les recettes de l'incinération s'élèveront à 10 025 000 euros TTC. Elles sont en baisse de 20 % par rapport au budget 2018 et que cette baisse reflète des effets de volumes et de prix, car, en effet, dans le cadre de la nouvelle DSP, les recettes se basent sur l'incinération de 86 000 tonnes en 2018 et le SIDRU n'est plus redevable de l'incinération de 100 000 tonnes de déchets.

Concernant le coût de l'incinération, sont constatés au budget primitif les impacts du nouveau contrat de DSP, et celui-ci comprend les frais fixes d'exploitation, les frais proportionnels et trois intéressements reversés au SIDRU qui minorent les dépenses.

Il précise que les intéressements se décomposent ainsi :

- le vide de four, qui est la rémunération versée par l'exploitant pour sa commercialisation, c'est-à-dire l'écart entre l'apport du SIDRU de 86 000 tonnes de déchets et la capacité de 125 000 tonnes, qui sera amenée à augmenter prochainement ;
- La valorisation énergétique, car l'usine produit de l'énergie ;
- la vente de l'électricité produite par le turbogénérateur.

Concernant la déchetterie, Monsieur VENUS informe de l'intégration de ce point, cette année, au budget, en raison de la nouvelle DSP car la déchetterie est enfin intégrée dans l'activité du syndicat.

Il indique que les frais généraux du syndicat s'élèvent à 604 000 euros et sont en forte baisse de 45,9 %, ce qui s'explique par le fait que le SIDRU supporte désormais beaucoup moins de frais d'honoraires juridiques et de négociation.

Sur la dette historique, Monsieur VENUS rappelle que le SIDRU avait contracté un emprunt en 1999 avec la Caisse d'Épargne à un taux fixe de 5,10 % et qu'à partir de 2019, il était possible de procéder à un remboursement anticipé sans payer la pénalité actuarielle, en payant six mois d'intérêts de soulte. Or le SIDRU n'en avait pas les moyens et une négociation s'est engagée avec la Caisse d'Épargne pour sortir du prêt et négocier un nouvel emprunt. La Caisse d'Épargne a accepté pour un refinancement court sur la même période à un taux de 1,64 %. Ainsi, le SIDRU gagne 1,8 million d'euros sur dix ans, ce qui signifie en moyenne 180 000 euros par an. Cette opération a été intégrée dans le budget primitif.

L'autre endettement du SIDRU est lié à l'usine. L'emprunt s'élevant à 8,5 millions d'euros contracté auprès de la Société générale avait été négocié en prévision, il y a deux ans et demi. Le crédit-bail a pris fin au mois de décembre 2018 et son coût sera de l'ordre de 700 000 euros par an.

Concernant les financements des contentieux, il rappelle le prêt de la Banque des Territoires d'un montant de 12 millions d'euros. En 2019, le SIDRU ne payera que les intérêts s'élevant à 171 500 euros. Le remboursement du capital commencera à partir de l'année 2021. Ainsi, le SIDRU gagne du temps et de l'aisance financière pour, notamment, rembourser le montant de 2 millions d'euros dû aux deux intercommunalités. De plus, cela permettra au SIDRU un exercice budgétaire plus serein.

Enfin, en ce qui concerne Natixis, le SIDRU a commencé à payer en 2018 et continuera en 2019 à hauteur de 2,4 millions euros par an.

En résumé, Monsieur VENUS souligne que le budget primitif prévoit :

- une cotisation des adhérents inchangée,
- un prix de l'incinération en forte baisse, de 12 %,
- le remboursement de tous les arriérés de versement auprès de deux intercommunalités.

Il indique que le budget primitif de 2020 sera classique et inclura uniquement l'incinération, la collecte sélective et des transferts entre section d'investissement et section de fonctionnement pour solder les différentes dettes. Le SIDRU reviendra ainsi à un fonctionnement normal.

Il s'enquiert d'éventuelles questions.

Monsieur AUDURIER se félicite des chiffres présentés et de l'exposé. Il déclare qu'il souhaite se projeter sur 2020, étant donné que le budget prend en compte une dépense exceptionnelle de plus de 2 millions d'euros en prévision d'un remboursement aux deux intercommunalités. En divisant ce montant par le nombre de tonnes apporté par la collectivité, le total représente une baisse future du coût de l'incinération pour ces collectivités. Il demande si le SIDRU ira en ce sens en 2020. Il ne demande pas un engagement à ce sujet, mais une direction pour 2020.

Le Président souligne que le SIDRU n'est pas arrivé au terme des choses, mais a progressé. Il rappelle que la somme de 2 millions d'euros est exceptionnelle et compensée en partie par la Banque des Territoires, avec un remboursement différé et les intérêts. Il fait observer que ne sont pas inscrits dans les coûts les projets serres et déchetterie-ressourcerie.

Pour répondre à Monsieur AUDURIER, il indique que le SIDRU se dirige vers un nouvel ajustement probable des prix en 2020. En revanche, il lui est compliqué d'annoncer aujourd'hui à quel niveau se situera le SIDRU.

Il mentionne que le gain de la DSP représente environ 1 million d'euros. De façon schématique, il indique que l'équilibre se calcule de la manière suivante : d'un côté en négatif, le crédit-bail, plus les remboursements et de l'autre côté, moins 1 million d'euros en DSP, retraduite directement par les intercommunalités.

Lorsque ces dossiers seront en bonne voie, il espère qu'il sera possible de dresser des perspectives financières sur la base d'une visibilité complète à fin 2019 qui permettra d'engager les projets des serres et de la ressourcerie-déchetterie et probablement d'acter une baisse en 2020 afin que les tarifs soient tout à fait transparents.

Monsieur VENUS précise que la marge de manœuvre ne s'élève pas à 2 millions d'euros par an en raison du remboursement de la Banque des Territoires, dont le remboursement en capital annuel s'élève à 2 millions d'euros. Cependant, une légère marge de manœuvre a été inscrite au budget primitif. Celle-ci est constituée d'une allocation de dépenses imprévues inscrites par précaution, s'élevant à 200 000 euros, et la préservation d'un montant de crédit disponible s'élevant à 1,5 million d'euros. Lorsque les prêts seront remboursés, les marges de manœuvre seront plus élevées.

Il montre ensuite aux élus un tableau illustrant l'état de typologie de la dette. Il annonce que le comité peut être fier que la totalité de la dette se situe dans la case A1 de la classification GEISSLER.

Sans autre question, le Président soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2019.

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2018

Le Président cède de nouveau la parole à Monsieur VENUS pour la présentation du rapport.

Monsieur VENUS indique que la reprise en section d'investissement s'élève à 12,42 euros. Or la reprise, jusqu'à présent, s'élevait à 12,61 euros. La baisse s'explique par un prélèvement de 0,12 euro de ce résultat accumulé pour compléter le paiement du solde du crédit-bail.

La reprise à la section de fonctionnement s'élève à 2 059 123,98 euros. L'essentiel de cette somme est mis de côté sous forme de crédit non affecté. Une partie sera utilisée pour financer le paiement du capital de la Société générale.

Sans question, **le Président** soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats 2018.

RALLIEMENT À LA PROCÉDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION 2020-2025 RELATIVE AU RISQUE SANTÉ

Le Président cède la parole à Monsieur SAILLARD pour la présentation du rapport.

Monsieur SAILLARD explique que le CIG propose de rejoindre un nouveau groupement de commandes concernant le risque santé. Au niveau des syndicats intercommunaux, l'accompagnement des agents est important, notamment sur ces sujets. Il ajoute que ceci fait partie des arguments forts en vue des recrutements prochains, car une concurrence s'établit entre les personnes publiques et les personnes privées.

Il mentionne que le résultat du groupement de commandes sera présenté aux membres du comité avec les tarifs.

En l'absence de questions, **le Président** soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, le ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation 2020-2025 relative au risque Santé.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions diverses.

En l'absence de question, la séance est levée à 20 heures.